

Maire

Greffier-trésorier

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, tenue le mardi 9 juillet 2024 à 20h00, au Centre communautaire, située au 2842, rue Principale, à Sainte-Justine-de-Newton.

Sont présents à cette séance :

Conseiller numéro 2 - monsieur Jacques Séguin
Conseiller numéro 3 - monsieur Jean Giroux-Gagné
Conseiller numéro 4 - monsieur Mario Pitre
Conseiller numéro 6 - madame Aline Charbonneau

Tous formant quorum, sous la présidence du maire, monsieur Shawn Campbell.
Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur François Day, est également présent.

Est absent à cette séance :

Conseiller numéro 1 - monsieur Louis-Philippe Thauvette

Le poste de conseiller #5 est vacant.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024**
- 4. Demande de don, commandite, d'appui ou autre**
 - 4.1 Gymkhana Newton Ranch
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs
 - 5.2 Nomination d'un représentant au COBAVER-VS
 - 5.3 Comités de travail – Confirmation des mandats
 - 5.4 Autorisations au Club multisports Val-des-Prés
 - 5.5 Autorisation et signature – Entente intermunicipale visant à créer une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges
 - 5.6 Contribution financière au "Souper du chef"
- 6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire**
- 7. Travaux publics**
- 8. Incendie**
- 9. Arts, culture et loisirs**
- 10. Varia**
- 11. Mot du maire et parole aux élus**
- 12. Questions des citoyens**
- 13. Levée de la séance**

Maire

Greffier-trésorier

24-07-01 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Giroux-Gagné
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024

24-07-02 CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024, une dispense de lecture en séance est accordée.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4. Demandes de don, commandite, d'appui ou autre

4.1 Gymkhana Newton Ranch

24-07-03 CONSIDÉRANT la demande de commandite reçue de Gymkhana Newton Ranch de concert avec l'Association équestre régional western sud-ouest Gymkhana pour l'organisation de deux compétitions équestres qui se tiendront sur le territoire de la municipalité en août 2024.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

D'octroyer un contrat de 100\$, taxes en sus, pour produire six autocollants à apposer sur les affiches existantes faisant l'annonce de ces événements ;

D'autoriser l'utilisation par Gymkhana Newton Ranch des estrades de la municipalité pour la période couvrant les deux compétitions ;

DE donner une commandite de 500\$ au nom de l'Association équestre régional western sud-ouest Gymkhana pour l'organisation des deux compétitions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5. Administration et finances

5.1 Approbation de la liste des comptes créditeurs

24-07-04 IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Séguin
ET RÉSOLU

D'approuver la liste des comptes créditeurs, la rémunération des membres du conseil municipal et le salaire des employés municipaux selon la liste dûment déposée aux membres du conseil et totalisant la somme de 148 599.10 \$

ADOPTÉE À MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
Mario Pitre ayant voté contre

Maire

Greffier-trésorier

Certificat de disponibilité

Je, soussigné, François Day, certifie que la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, a les crédits disponibles au budget opérationnel permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Directeur général et greffier-trésorier

5.2 Nomination d'un représentant au COBAVER-VS

24-07-05 CONSIDÉRANT la démission de madame Geneviève Raymond de son poste de conseillère au sein du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE Madame Raymond agissait à titre de représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration de COBAVER-VS;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Pitre
ET RÉSOLU

DE nommer madame Aline Charbonneau, conseillère, comme représentante de la Municipalité au sein du conseil d'administration de COBAVER-VS.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.3 Comités de travail – Confirmation des mandats

24-07-06 CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement numéro 372 établissant les règles de régie interne des comités de travail, par lesquelles le conseil municipal doit procéder par résolution à la définition du mandat des comités de travail et à la nomination des membres ;

CONSIDÉRANT la résolution 24-04-03 relative aux renouvellements des termes des comités de travail et aux nominations de ses membres ;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

QUE le mandat principal de tous les comités de travail est de faciliter la prise de décision du Conseil municipal en émettant leurs recommandations relatives à des champs d'action précis de l'appareil municipal ;

QU'un mandat spécifique à chacun des comités soit défini comme suit :

Comité Voirie

Orienter les interventions annuelles et saisonnières sur le réseau routier en tenant compte du budget annuel et des projets d'investissement prévus au programme triennal d'immobilisations. Formuler des recommandations au Conseil, notamment au niveau de :

- Consolidation des bonnes pratiques établies en matière d'entretien du réseau;
- Révision des documents d'appels d'offre avant la publication;
- Élaboration et établissement des lignes directrices de la vision de la Municipalité sur l'entretien du réseau

Comité Sécurité publique

Études des requêtes des citoyens sur la sécurité routière sur le territoire et recommandations de contrôle de la circulation et de l'utilisation du réseau routier par tous ses usagers.

Maire

Greffier-trésorier

Comité Arts et culture

Promouvoir des activités et des événements à caractères culturels en contribuant à la vitalité et au dynamisme du milieu artistique de la municipalité, tel que :

- Promotion des talents artistiques locaux (musique, arts visuels, artisans, etc.) ;
- Programmation des activités entourant la Fête nationale, les Journées de la culture, etc. ;
- Collaboration avec l'OBNL Loisirs Sainte-Justine-de-Newton sur différents projets artistiques et culturels.

Comité Embellissement

Promouvoir le développement ornemental et attractif de la municipalité en proposant :

- De nouveaux aménagements paysagers des espaces publics ;
- L'installation de plaque signalétique sur les édifices municipaux ainsi aux entrées du noyau villageois ;
- Élaboration d'une nouvelle identification pour la municipalité.

Comité Eau potable

Élaboration avec la municipalité de Saint-Polycarpe d'une régie intermunicipale pour la distribution de l'eau potable à Sainte-Justine-de-Newton.

Comité Marché de Noël

Faire expérimenter le commerce de proximité aux citoyens durant la période des Fêtes en favorisant l'achat de produits de nos artisans locaux. Planifier une programmation d'activités durant cette période afin de créer une atmosphère de fête pour les citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.4 Autorisation et signature – Entente intermunicipale visant à créer une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges

24-07-07

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-02-19 confirmant l'intention de la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton à participer, avec les neuf autres municipalités de Soulanges, à la création d'une régie intermunicipale pour le Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes ou 569 et suivants du Code municipal du Québec permettent la création d'une telle régie en y établissant les modalités à suivre dans le cadre d'une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt des dix municipalités de convenir d'une telle entente prévoyant la création d'une régie intermunicipale pour la gouvernance du Centre Sportif Soulanges;

CONSIDÉRANT le projet d'entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges soumis au conseil municipal;

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Séguin
ET RÉSOLU

QUE le préambule fait partie intégrante à la résolution;

Maire

Greffier-trésorier

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton accepte de conclure une entente intermunicipale relative à l'entretien et à la gestion du Centre Sportif Soulanges, conformément au projet d'entente soumis au conseil municipal;

QUE la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton autorise le maire, Shawn Campbell, et le directeur général et greffier trésorier, François Day, à signer ladite entente intermunicipale;

QU'il est également résolu de transmettre la présente résolution aux neuf autres municipalités de Soulanges.

ADOPTÉE À MAJORITÉ le maire, Shawn Campbell, ayant exercé son vote et Jean Giroux-Gagné et Mario Pitre ayant voté contre

5.5 Contribution financière au "Souper du chef"

24-07-08

CONSIDÉRANT QUE le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité souhaite organiser un « Souper du chef » pour son équipe et celle du service de la Municipalité de Sainte-Marthe;

CONSIDÉRANT QUE l'évènement se tient annuellement et qu'il renforce la cohésion d'équipe.

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Charbonneau
ET RÉSOLU

D'autoriser une contribution au montant de 500 \$ à l'évènement du « Souper du chef »;

D'utiliser le budget 2024 octroyé au poste 2-22000-610 Repas - Frais de représentation

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

6. Urbanisme, développement et mise en valeur du territoire

7. Travaux publics

8. Sécurité incendie

9. Arts, culture et loisirs

10. Varia

11. Mot du maire et parole aux élus

Le maire transmet des informations d'intérêt général aux personnes présentes dans la salle. Le maire laisse ensuite la parole aux conseillers.

12. Questions des citoyens

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser leurs questions et précise que la période de questions durera 30 minutes, tel qu'indiqué au règlement numéro 300 portant sur la Régie interne des séances de la municipalité.

La période de questions débute à 20h17 et se termine à 20h59.

Maire

Greffier-trésorier

13. Levée de la séance

24-07-09

L'ordre du jour étant épuisé

CONSÉQUEMMENT,
IL EST PROPOSÉ PAR : Shawn Campbell
ET RÉSOLU

QUE la séance ordinaire du 9 juillet 2024 soit levée à 20h59.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

Je, Shawn Campbell, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire